

# Exclusion de responsabilité d'EM ELECTROCONTROL SA

## 1. Responsabilité pour une fidèle exécution

EM ELECTROCONTROL SA garantit une bonne et fidèle exécution des travaux selon les dispositions contractuelles et les règles reconnues de la technique.

Si des manquements liés à une prestation inappropriée sont constatés, il convient d'octroyer à EM ELECTROCONTROL SA un droit de rectification. Une réhabilitation ou une minoration de prix ne peut être exigée que dans la mesure où celle-ci est légalement contraignante.

Il n'existe pas de droit à la garantie concernant des carences déjà existantes au moment de la fourniture du service, survenues à la suite d'une fourniture de service appropriée et professionnelle, dues à l'usure et à la détérioration ou encore en raison de circonstances indépendantes du champ de responsabilité (notamment en cas de force majeure) d'ELECTROCONTROL SA.

## 2. Responsabilité des dommages causés

EM ELECTROCONTROL SA est responsable, dans le cadre de la réglementation légale, des dommages causés pendant la réalisation des travaux. Ceci ne concerne cependant pas les dommages dus à une négligence grave ou à un comportement intentionnel.

Toute responsabilité est exclue en cas de dommages survenus à la suite d'une fourniture de service appropriée et professionnelle, dus à des carences déjà existantes ou indétectables par des contrôles appropriés et professionnels, à l'usure et à la détérioration ou encore en raison de circonstances indépendantes du champ de responsabilité (notamment en cas de force majeure) d'ELECTROCONTROL SA.

Sont exclus de la responsabilité les préjudices purement financiers, comme notamment les pertes de production et les manques à gagner ou encore les pertes d'exploitation ou les restrictions d'utilisation. Sont également exclus les autres dommages indirects ou consécutifs dans la mesure où la loi ne prévoit pas expressément une responsabilité dans ce domaine.

L'exclusion ou la limitation de responsabilité concerne, dans la mesure où elle s'applique, aussi bien la responsabilité contractuelle que la responsabilité extracontractuelle.

La responsabilité pour les auxiliaires aux termes de l'art. 101 du CO est également concernée par l'exclusion ou la limitation de responsabilité.

### 3. Habilitation

Les conseillers en sécurité électrique sont habilités, après en avoir informé le donneur d'ordre, à déconnecter du réseau électrique sans délai les parties d'installations et les installations elles-mêmes mettant directement ou sérieusement en danger les personnes ou les biens.

EM ELECTROCONTROL AG



Christophe Gremaud  
Leiter Technik  
Erweiterte Geschäftsleitung

EM ELECTROCONTROL AG



Daniel Wyss  
Inhaber / Geschäftsführer